

Annexe 4 - Escalade

<p style="text-align: center;">Avant</p> <p>En surface artificielle ou naturelle</p> <p>En site conventionné FFME pour l'enseignement obligatoire</p> <p>Formes de pratique scolaire : en bloc, en falaise, en cordées, en moulinette, en tête</p>	<p>Autorisations / déclarations</p> <p>Validation de l'espace de pratique par le chef d'établissement.</p> <p>Signalement aux autorités Si SNE avec marche d'approche : itinéraire transmis à l'établissement.</p>	<p style="text-align: center;">Recommandations - matériel et équipement :</p> <p>Élèves grimpeur / Élève assureur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévoir un équipement adapté, bijoux ôtés, cheveux attachés, assureur chaussé ; - s'équiper d'un baudrier ajusté et serré, sangles non vrillées, vêtements dans le baudrier. <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler visuellement les supports (mur, ancrage, relais, tapis) ; - contrôler visuellement et tactilement les Equipements de Protection Individuelle (dits Epi) selon la norme du décret n° 2004 249 du 19 mars 2004 et la norme NFS72701 (cordes, dégaines, harnais, systèmes d'assurage) au travers de contrôles de routine périodiques ; - renseigner le registre de suivi des Epi, le communiquer au chef d'établissement, le rendre visible et lisible ; - sécuriser le site avec du matériel adapté et approprié, voire spécifique ; délimiter les différentes zones de travail ; - prévoir et vérifier la longueur des cordes permettant une pratique dans les voies les plus longues ; - connaître, dans le cadre d'une pratique en SNE, le secteur dans lequel s'engagent les élèves et effectuer un repérage préalable au déroulement de l'activité.
<p style="text-align: center;">Pendant</p> <p>En surface artificielle ou naturelle</p> <p>En site école conventionné FFME pour l'enseignement obligatoire</p> <p>Formes de pratique scolaire : en bloc, en falaise, en cordées, en moulinette, en tête</p>	<p style="text-align: center;">Recommandations :</p> <p>Le professeur reste tout au long de la séance au sommet de la chaîne de contrôle (contrôle du contrôle), il est garant de la sécurité des élèves et des matériels utilisés pour les apprentissages par un contrôle visuel et manuel.</p> <p>Le contrôle de la chaîne d'assurage réalisé par le professeur, consiste systématiquement avant tout signal de départ du grimpeur dans la voie à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'encordement du grimpeur sur le ou les pontets du harnais enfilé de façon conforme, (double nœud de huit au pontet avec nœud d'arrêt) ; - vérifier le passage de la corde dans le relais dans le cas de l'escalade en moulinette ; - vérifier la mise en place du système d'assurage sur la corde, mousquetonné au pontet du harnais de l'assureur ; - imposer la présence d'un dispositif interdisant le retour au sol du grimpeur en aval de l'assureur ; - effectuer un contrôle ultime (professeur) après la mise en tension de la chaîne d'assurage et doit être suivi d'une validation explicite avant tout départ de l'escalade (autorisation de grimper, autorisation de décollage type tour de contrôle) ; - signaler des couloirs d'escalade en moulinette selon une alternance de couleur de cordes pour permettre de différencier plus facilement les voies dans des couloirs proches. <p>Le professeur doit s'adapter aux capacités et au niveau de pratique des élèves :</p>	

- insister sur le strict respect par les élèves des règles installées, en impliquant chacun des acteurs dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires ;
- adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves ;
- s'équiper d'un harnais, d'une longe et d'un système frein afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur ou pour porter assistance à un élève (maîtriser les gestes élémentaires d'assistance à un élève en difficulté en hauteur ou pouvoir faire appel à un collègue proche et équipé) ;
- utiliser un système frein de préférence de type « tube » et si possible à blocage augmenté.

Assurer en moulinette, en tête, en blocs :

Pour l'**escalade en moulinette**, la modalité d'ascension doit permettre d'éviter tout retour au sol

- effectuer un assurage corde tendue en départ de voie et des tests de chute en bas de mur en début de chaque leçon ;
- rendre impossible toute chute au sol ou retour au sol incontrôlé par la réalisation d'un nœud de sécurisation (corde nouée en double par un nœud simple appelé « queue de vache ») ou tout autre dispositif empêchant le retour au sol à condition qu'il soit spécifiquement « conçu » pour cette fonction. Dans tous les cas, il sera placé en dessous du système frein de l'assureur et à proximité de celui-ci, dès que les mains du grimpeur dépassent 4 mètres environ ;
- équilibrer la cordée en poids dans la mesure du possible : en moulinette, quand un différentiel de poids supérieur à dix kilogrammes subsiste, il convient de le neutraliser par une vrille de corde en moulinette (une vrille pour 10 kilogrammes d'écart).

Pour l'**escalade en tête**, il convient d'utiliser un matériel adapté de type « OHM » sur premiers points d'ancrage (dispositif qui permet de compenser les différences de poids au sein d'une cordée) :

- interdire la grimpe en tête de l'élève le plus lourd sans l'utilisation de ce type de matériel (OHM) ;
- pratiquer l'escalade en tête dans des voies dans lesquelles, ou au pied desquelles, aucun obstacle et aucun matériel (hors structure de la SAE) ne constitue un danger lors d'une chute ;
- installer des départs de voies délicats avec deux dégaines pré-mousquetonnées dans le cadre des enseignements de l'EPS (préconisation appréciée et modifiée dans le cadre du sport scolaire en fonction du niveau des élèves) ;
- veiller que l'emplacement de l'assureur se trouve en dehors d'un couloir de chute et à proximité du mur (placé dans son couloir d'assurage, adjacent mais non superposé au couloir d'escalade).

Pour l'**escalade en bloc**, les espaces réservés à chaque bloc doivent être séparés de sorte que les collisions d'élèves dans des chutes simultanées soient impossibles :

- définir des zones de réception sous chaque bloc, les matérialiser au sol et les différencier du ou des espaces de cheminement ou d'attente réservée au repos et/ou à l'observation ;
- vérifier et ajuster la distance de parade entre les binômes ;
- consacrer un temps suffisant pour maîtriser les chutes et les réceptions au sol à faible hauteur au moment des départs, mais également les attitudes de protection lors des chutes durant la grimpe (dégagement du mur, amortissement sur les jambes) ;
- aménager un espace bloc sur une SAE avec corde, en veillant à augmenter la densité des prises en bas de voie (sous 3m10), en utilisant une couleur différente des voies déjà ouvertes pour permettre l'activité de bloc sans nuire à la lisibilité de la SAE.

	<p>En dehors de l'EPS (associations sportives, sections sportives scolaires, stage d'escalade), les manœuvres particulières proposées telles que les relais intermédiaires ou de sommet de voie ainsi que les différentes techniques de redescente (manœuvre sommitale dite de « maillon » ; manœuvre de réchappe en tête, descente en rappel), doivent être apprises avec soin, répétées en tests dits à vide et systématiquement supervisées par le professeur, même pour les élèves jugés suffisamment expérimentés. Toute manœuvre doit être apprise avec sa réchappe associée. La mise en place et le déroulement des relais devront être supervisés par le professeur afin de déceler toute erreur de réalisation.</p> <p>L'évolution du matériel et les innovations peuvent contribuer à améliorer les protocoles d'assurance. Pour autant, avant une généralisation de leur utilisation, les enseignants prendront l'attache des corps d'inspection pour valider l'évolution des protocoles d'établissements.</p>
<p>Après</p> <p>Pour tous les espaces utilisés</p>	<p style="text-align: center;">Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un bilan de sécurité et un retour d'expérience partagé avec les élèves ; - vérifier le matériel avant de le ranger ou stocker dans des rangements adaptés ; - renseigner le registre de suivi des matériels et des sites ; - débarrasser le mur de tout ce qui pourrait permettre une escalade autonome et donc échapperait à la surveillance de l'intervenant ; - opérer un contrôle annuel approfondi des sites et des matériels.